



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/66  
29 janvier 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DATÉE DU 26 JANVIER 1996,  
ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1037 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 15 janvier 1996, par laquelle le Conseil a créé l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO), et à mon rapport du 13 décembre 1995, publié sous la cote S/1995/1028.

On se souviendra que dans mon rapport, j'avais déclaré qu'il fallait prévoir le déploiement d'une force comptant 9 300 soldats, dont la présence serait visible et crédible, pour assurer la sécurité dans la région et superviser la démilitarisation. Considérant qu'une force de cette ampleur était à même de se déployer dans de nombreux endroits dans toute la région, le concept de l'opération ne nécessitait pas le déploiement d'observateurs militaires des Nations Unies.

Dans sa résolution 1037 (1996), le Conseil de sécurité a décidé que la composante militaire de l'ATNUSO consisterait en une force pouvant compter initialement jusqu'à 5 000 hommes. Compte tenu de la présence plus limitée de cette force aux effectifs moins nombreux, l'Administrateur transitoire et mes conseillers militaires, tant au Siège à New York qu'au quartier général des forces de paix des Nations Unies (QG-FPNU) à Zagreb, ont déterminé que l'ATNUSO aurait besoin de 100 observateurs militaires des Nations Unies pendant six mois pour superviser et faciliter les opérations de démilitarisation prévues dans l'Accord fondamental (A/50/757-S/1995/951, annexe). Les observateurs militaires auraient pour tâche d'identifier les unités et le matériel à démilitariser et de procéder au contrôle et à la vérification des opérations de démilitarisation entreprises par les parties. En outre, ils rendraient compte de tout fait nouveau intéressant le maintien de la paix et de la sécurité dans la région.

Je souscris à cette recommandation de l'Administrateur transitoire et de mes conseillers militaires et voudrais par conséquent demander au Conseil de sécurité d'autoriser le déploiement de 100 observateurs militaires des Nations Unies pendant six mois. Les incidences financières de cette demande lui seront présentées dans un additif à la présente lettre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la demande ci-dessus à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI

-----